

# ÉCOLES PRIVÉES, ÉCOLES PUBLIQUES

## Le choix politique

### **Au lieu de changer d'école, il faut changer l'école**

En réponse au texte de Michael Fortier, « Le choix », publié jeudi.

Stéphane Vigneault Coordonnateur du Mouvement L'école ensemble

Dans son texte publié dans La Presse, l'ex-sénateur conservateur Michael Fortier avance d'entrée de jeu n'avoir « aucune compétence particulière pour commenter le réseau de l'éducation ». C'est la seule chose dont il réussira à nous convaincre.

En bon immobiliste, M. Fortier commence par affirmer que les écoles privées sont subventionnées à 60 %. C'est faux.

Au secondaire, le vrai chiffre du financement direct d'un élève du privé par les contribuables est en fait de 75 %. Il a été établi clairement en 2014 par un groupe d'experts présidé par l'ancienne protectrice du citoyen Pauline Champoux-Lesage.

À ce financement direct des contribuables, il faut aussi ajouter le financement indirect par les remboursements des « dons » de « charité » par crédits d'impôt. Le coût de ce financement indirect : environ 20 millions par an, selon une économiste de l'Université de Sherbrooke. Cela fait grimper le taux à 79 %. On est loin du mythique 60 %.

Le banquier oublie aussi commodément de dire que si le privé n'était pas financé par les contribuables (comme en Ontario), tous les élèves qui le fréquenteraient ne nous coûteraient pas un sou.

En Ontario, au secondaire, 5 % des élèves fréquentent le « vrai privé ». Ils ne coûtent rien aux contribuables. Avec un vrai privé qui serait fréquenté par 5 % des élèves comme en Ontario, ce sont 90 millions que les contribuables québécois économiseraient année après année.

Mais dans ce débat, la bataille de chiffres a longtemps été utilisée pour ne pas parler du vrai problème : la ségrégation scolaire.

Avec une part de marché au secondaire de 21 % pour le privé subventionné et d'au moins 20 % pour le public sélectif, le Québec est l'une des sociétés les plus ségréguées en matière scolaire en Occident. Cette ségrégation fait de l'école québécoise la plus inéquitable au pays, comme le rappelait l'expert finlandais Pasi Sahlberg en conférence la semaine dernière à Montréal.

Cette iniquité a de graves conséquences. À l'inverse, la diversité sociale serait salubre pour nos enfants. Selon le rapport Champoux-Lesage, « favoriser l'hétérogénéité des classes et des établissements scolaires apparaît donc comme un moyen peu coûteux d'améliorer l'efficacité d'un système scolaire, alors que la pratique du placement sélectif des élèves dans des classes ou des écoles différentes sur la base de leurs résultats scolaires, résultats qui sont intimement liés à leur origine sociale, entraîne des coûts supplémentaires dus à la concentration d'élèves à risque dans les mêmes groupes. »

L'ancien ministre non élu objecte que ce qui compte en définitive, c'est d'offrir aux parents un « choix ». On pourrait débattre de la réelle possibilité de choisir quand on sait que les familles du privé subventionné ont un revenu médian 184 % plus élevé que celui des familles du public (pas surprenant qu'il y ait six fois moins d'enfants défavorisés au privé).

On pourrait aussi préciser que ce choix peut tout à fait exister sans l'actuelle perfusion de fonds publics.

Mais ce qu'il faut surtout mettre en lumière, c'est que ce pseudo-choix est en fait un dilemme. On laisse aux familles le soin de le résoudre, chacune de leur côté, en les mettant en demeure de choisir entre le bien commun et leur enfant. À ce jeu cruel, les parents choisiront toujours leurs enfants et renforceront ainsi le cercle vicieux de la ségrégation scolaire.

Nous ne pouvons blâmer les parents d'avoir à choisir. Ce qu'il faut maintenant, c'est déplacer le choix de l'individuel au collectif. Au lieu de changer d'école, il faut changer l'école. Bref, nous avons un choix politique : agir dans l'intérêt commun ou laisser la concurrence nous diviser. Le voilà, le choix, M. Fortier.

Ce texte provenant de La Presse+ est une copie en format web. Consultez-le gratuitement en version interactive dans l'application La Presse+. Aujourd'hui sur votre tablette